

Avenue de la  
Couronne, 145 A  
1050 Bruxelles  
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission SSGPI-RIO/2024/501  
Date d'émission 28/05/2024

Destinataires Aux directions et unités de la police fédérale  
Aux zones de police de la police locale

**OBJET** Augmentation de l'index à partir de juin 2024

**1. Ratione personae**

Tous les membres du personnel de la police intégrée, structurée à deux niveaux.

**2. Ratione materiae: Traitements, allocations et indemnités**

Les traitements, allocations et indemnités – payés en même temps que le traitement – liés à l'ancien indice pivot 138,01, seront adaptés lors du paiement du traitement du mois de juin 2024.

Le nouveau coefficient de majoration s'élève à **2,0807**.

Pour les membres du personnel payés anticipativement, l'adaptation du traitement au nouvel index sera déjà applicable fin mai 2024. Il s'agit des membres du personnel qui reçoivent fin mai 2024 leur traitement de juin 2024.

Pour les membres du personnel payés à terme échu, l'adaptation sera effectuée dans le cycle de traitement de juin 2024. Il s'agit des membres du personnel qui reçoivent fin juin 2024 leur traitement juin 2024.

**3. En résumé ...**

- Le nouveau coefficient de majoration s'élève à **2,0807**;
- Pour les membres du personnel payés anticipativement, l'adaptation du traitement à l'index sera déjà applicable lors du paiement de fin mai 2024 ;
- Pour les membres du personnel payés à terme échu, l'adaptation sera applicable dans le cycle de traitement de juin 2024.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours prendre contact avec le satellite compétent du SSGPI au 02/ 554.43.16 (voir [www.ssgpi.be](http://www.ssgpi.be), "Contact").



Gert De Bonte  
Directeur - Chef de service SSGPI